

**Commune de Mairé-L'Evescault (Deux-Sèvres)**  
**PROCÈS-VERBAL**

-----  
**Séance du Conseil Municipal du 28 juin 2012**  
-----

**Nombre de conseillers en exercice : 15      présents : 14      votants : 14**

**Date de convocation : 14/06/2012**

\*\*\*

**L'an deux mille douze le 28 juin à 19 h  
le Conseil Municipal de la commune de Mairé-L'Evescault dûment convoqué  
s'est réuni sous la présidence de M. Dorick BARILLOT Maire.**

\*\*\*

**Présents:** MM. BARILLOT Dorick, CLISSON Jean-Louis, DECEMME Patrick, BARITAUD Christian, RIBOT Gérard, THEZARD Marie-Line, MEUNIER Michelle, MARQUET Guy, BARILLOT Erwan, MOYNET Yvette, Agathe NIVET, Brigitte BERLAND, Bertrand NAUDIER, NIVET Christine.

**Absents :** MM. GEORGES Pierre ---

**Secrétaire de séance :** Brigitte BERLAND

\*\*\*\*\*

**Objet : Acquisition d'un lamier en commun avec la commune de Melleran  
Demande de subvention dans le cadre du programme Leader (délibération n°1)**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les communes de Mairé-L'Evescault et de Melleran souhaitent s'associer afin d'acheter un lamier pour un meilleur entretien des haies des deux communes tout en réalisant des économies par la mutualisation de leurs moyens. Chaque commune déposera un dossier de demande de subvention au titre du programme LEADER.

Le projet représente une dépense totale de 13 000 euros hors taxes soit 6 500 euros hors taxes pour chaque commune conformément au devis adressé par les Ets Gonnin Matériel Agricole de Sauzé-Vaussais dont l'offre a été retenue.

Le plan de financement du projet pour la commune est le suivant :

- subvention du Programme Européen Leader du Pays Mellois : 55 %
- autofinancement de la commune : 45 %

Le Conseil Municipal après délibération approuve le projet et le plan de financement. Il autorise le Maire à engager cette dépense et à signer tout document nécessaire à cette demande de subvention.

**Objet : Achat d'une lame de déneigement : (délibération n°2)**

Après délibération et afin de pouvoir déneiger les axes principaux l'hiver, en cas de nécessité, le Conseil Municipal, après étude des devis, décide de faire l'acquisition d'une lame de déneigement auprès des Ets Gonnin Matériel Agricole de Sauzé-Vaussais pour un coût de 3 100 euros hors taxes.

**Objet : Signalétique (délibération n°2)**

Le conseil décide de faire un recensement de la signalétique sur la commune pour savoir les panneaux qui seraient à remplacer ou à ajouter notamment pour indiquer les entreprises de la commune. Ensuite des devis seront demandés pour connaître le coût de cette opération.